Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160324-DEL_20160324_20-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

Sources du Lac d'Annecy
Pays de Faverges

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

N° 40/16

Date de convocation : 18 mars 2016

Conseillers en exercice : **36**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 MARS 2016 – **19 heures 00**

Présents : 28

Votants : 31

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ADMINISTRATION – CULTUREL – FABRIC'ARTS – CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FAVERGES**

Membres Présents

Sylviane REY	Michèle LUTZ	Jeannie TREMBLAY	Sarah DI-GLERIA	Rosemonde SCHINDLER	Lucie LITTOZ
Sonia GIFFORD	Valérie. GARDIER	Michel COUTIN	Marcel CATTANEO	Ulrich GAGNERON	Philippe PRUD'HOMME
Marc LLEDO	Hervé BOURNE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Gérard CHAMPANGE	R. MERMAZ-ROLLET
J.GUENAN	Patrick DUC	Richard LESOT	Jacques TRESALLET	Nicolas BALMONT	Marc MILLET-URSIN
Lionel LITTOZ-MONET	Christian BAILLY	Françoise KLEMENCIC	Paul CARRIER		

Membres Excusés

Valérie AMADIO

Membres Absents

Robert TUGEND Joëlle KOURTCHEVSKY Jean-Louis MERLE Gérard MERMIER

Pouvoirs

Philippe BETEND (M. LUTZ) L.GODENIR (N. BALMONT) R. AUMAITRE (R.MERMAZ-ROLLET)

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy est compétente pour :

□□ ***Culturel***
Soutien au projet culturel Fabric'arts. (arrêté préfectoral 2016-0010 du 24 février 2016)

Il rappelle également que ce projet culturel a pour objet d'apporter une dynamique nouvelle pour le territoire par la culture.

A travers le projet Fabric'Arts, l'objectif est de favoriser le vivre ensemble, de recréer du lien entre générations et de développer un sentiment d'appartenance fort au territoire. Le pilotage de ce projet de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, soutenu par de nombreux partenaires institutionnels et locaux, a été délégué à la Commune de Faverges-Seythenex.

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160324-DEL_20160324_20-DE

Fabric'arts est un projet culturel, concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de la culture et des connaissances, mais il se veut également éducatif et social.

La CCSLA pilote ce projet cependant, compte tenu de la structuration de la Commune, en termes de moyens administratifs, ce projet intercommunal est porté administrativement par la Commune de Faverges.
Aussi, convient-il dans le cadre d'une convention de préciser les modalités d'intervention de chacune des parties pour la réalisation de ce projet. A cet effet il est proposé une convention, qui restera jointe à la présente délibération, et qui s'appliquera sur une durée de trois années à compter du 01 janvier 2016.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer.

-o-o-o-o-o-o-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour que la commune de Faverges-Seythenex porte administrativement le projet et autorise Monsieur le Président à signer la convention précisant les modalités d'intervention de chacune des parties pour la réalisation du projet Fabric'Arts.

Résultat du vote :

Votants	31	Abstention :	0	Exprimés :	31
Pour :	31	Contre :	0		

FAVERGES, le 31 mars 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Savoie)

Délibération rendue exécutoire le : 31 mars 2016

Affichage le : 31 mars 2016

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)
- Mr le Maire Faverges-Seythenex

Copie(s) interne(s) :
- Animation Economique (Info)
- Budget

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160324-DEL_20160324_20-DE

PROJET CULTUREL FABRIC'ARTS

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

Entre les Soussignés :

- **La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy**

Sise « Le Carré des Tisserands » BP 42 – 32, route d'Albertville 74210 FAVERGES-SEYTHENEX,
Ci-après dénommée « la CCSLA »,
Représentée par Monsieur Michel COUTIN – Président,

&

- **La Commune de Faverges-Seythenex**

Sise : 98, rue de la République – FAVERGES - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX
Ci-après dénommée « la Commune »,
Représentée par Monsieur Marcel CATTANEO, Maire en exercice, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal n°…… en date du 29 mars 2016,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Les élus de la Communauté de Commune des Sources du Lac d'Annecy ont le souhait de redynamiser le territoire par la culture. A travers le projet Fabric'Arts, ils ont l'objectif de favoriser le vivre ensemble, de recréer du lien entre générations et de développer le sentiment d'appartenance au territoire. Le pilotage de ce projet de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, soutenu par de nombreux partenaires institutionnels et locaux, a été délégué à la Commune de Faverges-Seythenex.
Fabric'arts est un projet culturel, concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de la culture et des connaissances, mais il se veut également éducatif et social.
La présente convention précise les modalités d'intervention de chaque partie pour la réalisation de cet objectif.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DU PROJET

Fabric'arts se décline en six (6) axes : la parole & l'écriture, l'architecture, la musique, la danse, le théâtre et l'art plastique.
La Commune s'engage à réaliser dès le 1er janvier 2016, le projet suivant :

La parole et l'écriture
L'Art de la Parole
Sylvie Santi propose un travail avec les jeunes et l'ensemble de la population de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy autour de la parole et du langage. Elle organisera sur le territoire des journées de collectes d'informations, d'échanges avec les habitants afin de recueillir leurs récits et témoignages sur le thème « 1937-2037 ». Elle exploitera ensuite ses collectes avec les jeunes dans le cadre d'ateliers de contes et de beat box.
Au programme : une semaine à Bonlieu pour la création, des représentations d'étapes, et six (6) soirées contées ouvertes au public.

Résidence d'auteur
La Médiathèque accueillera sur plusieurs mois des auteurs afin de faciliter leurs échanges avec différents publics et leur permettre de réaliser des ateliers d'écriture puis de lecture.

L'architecture
Workshop avec l'ESAAA - Ecole Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy
Au cours de l'année 2016, des étudiants de l'ESAAA seront accueillis en immersion chez l'habitant. Ils pourront ainsi travailler sur le territoire et y organiser des ateliers ouverts sur la création contemporaine, mêlant techniques et apports théoriques. A partir de l'histoire du territoire, ils dessineront celui de demain. Leur travail, sera présenté à l'ensemble de la population.

Festival des cabanes

Pour magnifier ce paysage de montagnes, de plaines, de spots remarquables autour d'un lac magnifique, il a été imaginé un concours d'architectes. Ils pourront ainsi s'approprier le territoire et laisser libre cours à leur imaginaire pour créer des cabanes, autant d'œuvres éphémères.
Autour de ces cabanes, les élus ont le souhait de créer un lien entre architecture, conte, imaginaire et valorisation du territoire. Un festival sera organisé autour d'itinéraires conduisant à la réalisation d'une cabane et à sa mise en valeur.

Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
20160324_20-DE

La musique
A travers « 1937-2037 », création musicale de Guillaume Perret et de Thierry Girault, plusieurs activités proposeront de découvrir et travailler le répertoire d'un artiste reconnu. Elles permettront aussi à chacun de se former, d'apprendre de nouvelles façons de jouer, de gérer son énergie, de mieux mémoriser et déchiffrer, d'être acteur au sein d'un projet fédérateur et ambitieux.
Ces activités, menées en résidence, offriront de nouvelles perspectives et permettront d'enrichir l'horizon culturel des élèves du collège et des écoles. Ils apprendront à se construire au sein d'un groupe sur des apports esthétiques et compétences diverses.
Ils se produiront lors de représentations prévues à Bonlieu Scène Nationale et au Brise Glace.

La danse
Danse avec Wayne
Wayne Barbaste, chorégraphe de la compagnie Calabash, souhaite prolonger le travail initié sur le territoire. Il propose, avec sa troupe, de diffuser l'art chorégraphique à travers différentes activités ouvertes à tous afin de le faire connaître au plus grand nombre.
Il imaginera une chorégraphie sur la thématique « 1937-2037 » avec un groupe de jeunes et d'aînés afin de renforcer le lien intergénérationnel. La chorégraphie sera présentée lors du carnaval.

Danse avec Annecy
La Compagnie « un autre angle de rue », proposera aux jeunes du territoire, de travailler autour des cultures urbaines en créant un échange avec la Scène Nationale Bonlieu sur plusieurs disciplines dont le chant, le beat box, le slam et les arts graphiques.

Le théâtre
Compagnie transformation
La compagnie aime entretenir une relation de proximité avec son public. Les événements, les ateliers ou les conférences sont autant d'occasions d'échanger, de sensibiliser et de transmettre cette véritable passion que Tracey Boot voue aux masques.
Une micro résidence « théâtre, danse, musique et arts plastiques » est prévue en 2016 pour accompagner les habitants de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy à la découverte du théâtre et programmer une représentation au sein du carnaval.

Compagnie Brozzoni
Au cours de l'année 2016, Claude Brozzoni, artiste atypique, adepte d'un théâtre populaire ouvert à tous accompagnera les jeunes vers le spectacle vivant pour leur faire prendre conscience qu'il est possible de prendre du plaisir à assister à une pièce de théâtre.

Les arts plastiques
Donner une seconde vie aux déchets industriels, les valoriser, tel est le propos de ce projet créatif.
Accompagnés par un artiste, les participants pourront créer des totems à partir d'objets récupérés auprès d'entreprises industrielles du territoire. Ces œuvres permettront de rappeler aux habitants et de mettre en valeur l'une des facettes de l'identité du Pays des Sources du Lac d'Annecy, son activité industrielle.

ARTICLE 3 – PARTENARIAT

Compte tenu de la structuration de la Commune, en termes de moyens administratifs, ce projet intercommunal est porté administrativement par la Commune.
Les services de la Commune et ceux de la CCSLA travailleront en partenariat pour la réalisation de ce projet.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à transmettre tout élément de communication nécessaire à la CCSLA et l'autorise à entreprendre toute forme de communication en lien avec le projet tel que défini ci-dessus.
La Commune s'engage à communiquer, et sur demande, tous documents utiles à la CCSLA pour le suivi administratif et financier du projet.
La CCSLA sera systématiquement conviée aux comités de pilotage tant politique qu'opérationnel.
La Commune s'engage à réaliser une présentation trimestrielle des actions menées.

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160324-DEL_20160324_20-DE

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA CCSLA

La CCSLA autorise la commune à entreprendre toute forme de communication en lien avec le projet tel que défini ci-dessus, au nom de la CCSLA.
Pour faciliter la gestion administrative et financière, la Commune aura la gestion budgétaire de ce projet. La CCSLA sera chargée de reverser à la Commune toutes aides financières perçues pour le projet dont il s'agit. Semestriellement, la Commune se chargera d'établir un état des lieux des dépenses à la CCSLA.
En application de ses statuts, la CCSLA contribuera financièrement au projet *Fabric'arts*. Le montant de la subvention sera fixé chaque année au moment de l'élaboration du budget du projet approuvé par le comité de pilotage politique dont la présidence est assurée par la CCSLA.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 – LITIGES

En cas de litige entre les parties sur l'application de la présente convention, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES, un exemplaire pour chacune des parties.

A	**A**
LE	**LE**
Pour la Communauté de Communes Des Sources du Lac d'Annecy	**Pour la Commune de Faverges-Seythenex**